

Le « soft power » bande ses muscles avec une coopération militaire inédite

UE Vingt-trois pays ont « notifié » lundi leur décision de résolument coopérer

► Les Etats volontaires s'engagent tant à développer les capacités militaires qu'à mener des opérations extérieures.

► Reste à transformer la décision « politique et institutionnelle » en projets concrets.

Le glaive pour assurer la paix et la sécurité : chantre du « soft power », Nobel de la paix 2012 pour son œuvre de réconciliation en Europe après les deux conflits mondiaux du 20^e siècle, l'Union européenne millésime novembre 2017 y croit dur comme fer.

Une immense majorité d'Etats membres de l'UE se sont irrévérablement engagés lundi sur la voie d'une coopération militaire renforcée, inédite. Tant pour l'acquisition ou le développement en commun d'armements – idéalement, « *Made in Europe* » ! – que pour mener ensemble des opérations sur des théâtres de crises extérieurs. Au moment où l'Amérique de Donald Trump regarde son nombril (« *America First* ! ») tandis que Londres et sa puissance militaire et nucléaire larguent les amarres (le Brexit), l'heure est à la recherche d'une « autonomie stratégique ». Cette musculation de la force européenne viendrait compléter les capacités de l'Otan.

Vingt-trois des 28 pays de l'UE, dont la Belgique, ont franchi le Rubicon ce lundi, à l'occasion d'une réunion des ministres européens des Affaires étrangères et de la Défense. Ils ont solennellement « notifié » leur décision de participer à une « coopération structurée permanente » (CSP) dans le domaine de la sécurité et de la défense.

L'engagement est solennel mais surtout juridiquement contraignant, une fois la décision finale prise, normalement au prochain Conseil des ministres, dans un mois.

Cette nouveauté dans l'intégration européenne, actée sur le front militaire, a été saluée avec emphase par des dirigeants en-

core secoués par la crise existentielle qui agite l'UE, bousculée par le départ des Britanniques, les poussées populistes, nationalistes et eurosceptiques. « *C'est un jour plutôt historique* », a jugé Federica Mogherini, la Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité. « *C'est un petit pas pour Bruxelles* (NDLR : les institutions de l'UE), *mais un pas de géant pour l'Europe* », s'est extasié le porte-parole en chef de la Commission européenne Margaritis Schinas, dont le patron Jean-Claude Juncker avait redit dans son discours sur l'état de l'Union, en septembre dernier, son souhait de « *disposer d'une Union européenne de la défense opérationnelle d'ici 2025* ».

Moins lyrique, le ministre belge des Affaires étrangères a applaudi « *une première étape* ». Didier Reynders souligne que la « *mise en œuvre* » de cette coopération « *dans les prochains mois* » constituera le véritable test d'une volonté d'en faire davantage ensemble. Cette avancée « *intervient dans un moment de tension importante* », a observé son homologue français Jean-Yves Le Drian, évoquant tant les attaques terroristes du Bataclan que la crise avec la Crimée ukrainienne. Avec Berlin, Rome et Madrid, Paris avait pris l'initiative d'exhumer ce projet de coopération des cartons européens, il y a un peu plus d'un an.

Les 23 pays signataires de la

« notification » seront vraisemblablement rejoints sous peu par l'Irlande, le Portugal et peut-être Malte, qui avaient besoin d'un peu plus de temps pour boucler leurs procédures parlementaires. La coopération ne sera donc pas le fait d'une avant-garde de puissances volontaristes en la matière, comme pressenti par les concepteurs du projet, qui attendait depuis une décennie (c'est dans le traité de Lisbonne) d'être enfin activé. La CSP sera même très « *inclusive* », souligne Mogherini, puisque seuls le Royaume-Uni (pour cause de Brexit) et le Danemark (pour cause de clause d'exemption en matière de défense commune)

ne devraient pas prendre part à cette démonstration d'unité. Même les pays neutres non membres de l'Otan comme l'Autriche et l'Irlande en sont, comme la très atlantiste Pologne.

Cette coopération militaire, souvent annoncée, rarement appliquée, et désormais donc « structurée » et « permanente », devrait conduire à des économies d'échelle, favoriser le développement d'une industrie européenne de la défense et la capacité pour les forces armées d'opérer ensemble. « *Il sera plus facile de lancer des opérations en commun si on a développé des équipements en commun* », estime Reynders.

« *Il s'agit aussi d'une nouvelle avancée pour l'intégration européenne* », souligne le ministre es-

tonien de la Défense, dont le pays assure la présidence semestrielle du Conseil. Ce qui « *était juste unimaginable il y a six mois* » est en passe de se réaliser, souligne Mogherini : le « *statu quo* » n'est pas l'horizon définitif. Brexit, spectre de la percée de l'extrême droite en France, environnement sécuritaire tendu :

autant d'éléments qui ont permis de surmonter le « *fantôme du passé* » – l'autrement ambitieux projet, mort-né, de Communauté européenne de Défense dans les années 1950 : un « *tabou a été brisé* », dit-elle. Mais la cheffe de la diplomatie de l'UE revient sur terre pour reconnaître que « *ce n'est qu'un début* » : reste à transformer cette « *décision politique et institutionnelle en projets concrets* ». ■

PHILIPPE REGNIER

REPÈRES

Un « Eurogroupe de la défense »

Les 23 pays qui ont décidé lundi de se lancer dans la « coopération structurée permanente » le font sur base d'une vingtaine d'engagements « ambitieux » : en matière d'investissements, de volonté de développer ensemble de nouvelles capacités militaires et de disposition à déployer des forces en opération. Le Conseil doit encore adopter (le 11 décembre) la décision finale établissant la CSP et dresser une liste de projets prioritaires, sur base d'une évaluation de l'Agence européenne de Défense et de l'Etat-major de l'UE, effectuée parmi les 50 projets déjà soumis par les Etats membres.

Les engagements, qu'il faudra progressivement tenir, seront juridiquement contraignants : la CSP, c'est comme la zone euro, dont l'appartenance repose sur le respect des fameux « critères de Maastricht », notamment sur le déficit public. Exemple : d'ici 2025, 20 % des dépenses militaires devront être consacrés à l'acquisition d'équipements : un défi pour la Belgique.

PH.R.